



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2018-018

PUBLIÉ LE 21 MARS 2018

Sommaire

Direction départementale des territoires / Direction

19-2018-03-21-001 - Arrêté portant répartition de la nouvelle bonification indiciaire à la direction départementale des territoires de la Corrèze (agents MTES/MCT) (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires / Direction

19-2018-03-21-001

Arrêté portant répartition de la nouvelle bonification
indiciaire à la direction départementale des territoires de la
Corrèze (agents MTES/MCT)

*Arrêté portant répartition de la nouvelle bonification indiciaire à la direction départementale des
territoires de la Corrèze (agents MTES/MCT)*

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
de la Corrèze

Arrêté n° portant répartition de la nouvelle bonification indiciaire
à la direction départementale des territoires de la Corrèze (agents MTES/MCT)

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'ordonnance n° 82-286 du 31 mars 1992 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;

Vu le décret n° 2001 -1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 modifiant le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires ;

Arrête

Article 1^{er} : La liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de l'enveloppe Durafour est fixée en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur départemental des territoires de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet au 1^{er} janvier 2018, et qui sera porté à la connaissance des agents par tout moyen utile. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **21 MARS 2018**

Pour le préfet de la Corrèze,
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires



François GEAY

**Annexe à l'arrêté n°
fixant la liste des postes éligibles à la NBI à la DDT de la Corrèze
(agents MTES/MCT)**

Niveau de l'emploi	Désignation de l'emploi	Service	Nombre de points attribués
A	Secrétaire général	Secrétariat général	33
A	Chargé de mission expertise juridique et projets complexes	Service études et stratégies territoriales	24
A	Cheffe de l'unité habitat logement	Service habitat et territoires durables	24
A	Chef de l'unité eau	Service environnement, police de l'eau et risques	24
A	Cheffe d'agence	Agence Basse Corrèze	20
A	Cheffe de l'unité planification	Service études et stratégies territoriales	20
B	Adjointe à la cheffe d'agence et responsable du pôle instruction	Agence Basse Corrèze	15
B	Chargée de projet planification territoriales (maintien rémunération)	Service études et stratégies territoriales	15
B	Chargée de projet planification territoriales	Service études et stratégies territoriales	15
B	Responsable du pôle planification	Agence Basse Corrèze	15
B	Assistante du directeur	Direction	15
C	Gestionnaire des personnels	Secrétariat général	10
C	Secrétaire / Assistante de l'agence Haute-Corrèze	Agence Haute-Corrèze	10